

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL COMMUNE DE LA CONDAMINE CHÂTELARD

SÉANCE DU 11 AVRIL 2025

L'an deux mil vingt-cinq,

Le Onze avril à 19H00

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué en séance ordinaire, par courrier en date du 28 mars 2025, s'est réuni dans la Salle de Rencontre (anciennement préau de l'Ecole Communale), sous la présidence de Madame la Maire.

Date de la convocation : 28/03/2025

Date d'affichage : 28/03/2025

Nombre de conseillers en exercice : 10

Présents : Mme JACQUES E., Mr BOERI C., Mr GUICHARD R., Mr BOUVET A., Mme AMARENCOS S., Mr JOBIN-ZEIMET S., Mr REYNAUD P. Mr GARINO J.

Absent(s) : Mr ROBIN N., Mr MATEOS

Pouvoir(s) :

Secrétaire de Séance : Mr GARINO J

DELIBERATION N°13/2025

OBJET : DEMANDES DE SUBVENTIONS 2025 – 1^{ère} REPARTITION

Madame La Maire donne lecture de la liste des différentes demandes de subventions faites par les associations pour l'année 2025.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés :

DECIDE

D'ACCORDER une subvention pour 2025 aux associations suivantes :

- Comité des fêtes voté à l'unanimité pour 1 700.00€
- Ski club Sainte Anne voté à l'unanimité pour 2 500.00€
- Les Claps de L'Ubaye voté à l'unanimité pour 150.00€
- ADMR voté à l'unanimité pour 300.00€
- Association culture et loisir voté à l'unanimité pour 2000.00€
- Groupement départemental de l'ouvèterie voté à l'unanimité pour 100.00€

Le crédit a été prévu au budget général.

AINSI FAIT ET DELIBERE LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS.

POUR EXTRAIT CONFORME, ONT SIGNE TOUS LES MEMBRES PRESENTS

DELIBERATION RENDUE EXECUTOIRE

TRANSMISE A LA SOUS-PREFECTURE LE

PUBLIEE LE

La Maire
JACQUES E.



Le Secrétaire de Séance
GARINO J



Date de transmission de l'acte: 06/05/2025
Date de réception de l'AR: 06/05/2025

004-210400628-DE_013_2025-DE

A G E D I